



République Française

Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
 mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Le dix-sept septembre deux mil vingt-deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Modification de l'indemnité
d'administration et de
technicité (IAT)

Filière sécurité –

Police Municipale

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Emmanuelle ESCOFFIER-ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Christophe DUTHEIL, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Véronique LEPRUN, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

Procurations : Pierre VERNEY à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Morgane ALVES DIAS à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Jacky DONJON, Delphine LAINÉ à Patrick CHARLES, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

Date de convocation
9 septembre 2022

Absent excusé : Jean-Claude BENGRIBA

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Date d'affichage
23 septembre 2022

Monsieur le Conseiller municipal délégué expose,

Il est proposé de modifier l'indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de la police municipale à compter du 19 septembre 2022 en retenant le coefficient de 8, sans changer les critères d'attribution individuelle :

Calcul de l'IAT :

Le crédit global (enveloppe) de l'IAT est calculé en multipliant le montant de référence applicable à chaque grade par un coefficient compris entre 1 et 8 puis par l'effectif réellement pourvu dans la collectivité. Le montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point fonction publique.

Filière sécurité - police municipale :

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

GRADES	MONTANTS ANNUELS	MONTANTS MENSUELS
Chef de Service principal CI 2 jusqu'à l'échelon 1	715.13 €	59.59 €
Chef de service jusqu'au 3ème échelon	595.76 €	49.64 €
Brigadier – chef principal	495.95 €	41.33 €
Brigadier	475.30 €	39.60 €
Gardien	469.87 €	39.15 €

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20220917-Del20220711-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Les emplois budgétaires pourvus au 01/09/2022 sont de : 2 agents Brigadier-Chef Principal.
Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'autorité territoriale est chargée de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,
Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IAT,
Vu les Décret 2003-1012 du 17/10/2003 et Décret 2003-1013 du 23/10/2003,
Vu la délibération 2015/06/04 modifiant le régime indemnitaire, notamment l'I.A.T. avec un coefficient de 4,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification du coefficient de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents du service « Police Municipale » selon les modalités exposées ci-dessus à compter du 19 septembre 2022
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATEs



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20220917-Dal20220711-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022